AR PREFECTURE

017-211703475-20190704-2019_07_D9-DE

Regu le 05/07/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 4 JUILLET 2019 à 19 h 00 Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET: D9 - Convention de partenariat avec l'association « Abbaye aux Dames, la cité

musicale »			
Date de convocation :		28 juin 2	2019
Nombre de conseillers en exercice : .		29	
Nombre de présents		22	
Françoise MESNARD, Maire, Cyril MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myrian			GUIHO, Jean
Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Ani Patrice BOUCHET, Annabel TARIN COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Henr Henoch CHAUVREAU, formant la majo	, Médéric DIRAISC riette DIADIO-DASYL	DN, Yolande DUCOURN VA, Sandrine RONTET-DU	AU, Jacques
Représentés :		5	
Jean-Louis BORDESSOULES Mathilde MAINGUENAUD Anthony MORIN Sylvie FORGEARD-GRIGNON Antoine BORDAS	•	Matthieu GUIHO Cyril CHAPPET Henriette DIADIO-DA	SYLVA
<u>Excusées</u> :		2	
Nicole YATTOU Gaëlle TANGUY			

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082 17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20190704-2019 07 D9-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 5 juillet 2019

Affiché le 5 juillet 2019

AR PREFECTURE

017-211703475-20190704-2019_07_D9-DE Regu le 05/07/2019

Conseil municipal du 4 juillet 2019

N° 9 - Convention de partenariat avec l'association « Abbaye aux Dames, la cité musicale »

Rapporteur: M. Cyril CHAPPET

Dans le cadre du festival de Saintes et des animations estivales 2019, une convention de partenariat avec l'association « Abbaye aux Dames, la cité musicale », est proposée pour l'organisation d'un concert à l'Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély, le lundi 15 juillet 2019 à 16 h 30.

L'ensemble musical composé de Josépha Jegard, Julie Boyer, Olivia Gutherz et Jean-Marc Haddad jouera les œuvres de Joseph Haydn, Joseph Martin Kraus et Wolfgang Amadeus Mozart.

L'association se charge de la mise en œuvre de la représentation artistique, de la communication, de la billetterie ainsi que de tous les éléments administratifs liés au projet.

La Ville s'engage à mettre à disposition les locaux et à accueillir les artistes et le public.

Il est demandé au Conseil municipal:

- d'approuver la convention de partenariat ci-jointe avec l'association « Abbaye aux Dames, la cité musicale » ;
- d'autoriser Mme la Maire à la signer.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25)

Pour: 25 Contre: 0 Abstentions: 2

Pour extrait conforme, La Maire, Conseillère régionale, Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20190704-2019_07_D9-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 5 juillet 2019

Affiché le 5 juillet 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.